

Limites politiques oubliées: Armorique et Bretagne - Critique de sources.

Christophe Camby

▶ To cite this version:

Christophe Camby. Limites politiques oubliées: Armorique et Bretagne - Critique de sources.. Mémoire de la société archéologique et historique de Bretagne - 2008, 2008, LXXXVI, pp. 89-105. halshs-00995624

HAL Id: halshs-00995624 https://shs.hal.science/halshs-00995624

Submitted on 23 May 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Limites politiques oubliées : Armorique et Bretagne – Critique de sources.

I - Le terme *Aremoricii*

§.1 - Les *Aremoricii* de César

§.2 - Les occurrences postérieures

II - Présences bretonnes

§.1 - La Notitia Dignitatum

§.2 - Grégoire de Tours et Frédégaire

L'honneur de parler devant l'assemblée de la SHAB, est dédié à mon maître, M. le Professeur Hubert Guillotel. Le sujet de ce congrès nous invite à observer le pouvoir politique en Bretagne. Pourtant, de quelle Bretagne parlons-nous? Nous concevons aujourd'hui Armorique et Bretagne comme de quasi synonymes. Et le sens que nous prêtons à ces désignations géographiques d'Armorique et de Bretagne conditionne notre regard politique. Il est confortable, pour chacun d'entre nous, de nous représenter notre passé en conformité avec ce que nous connaissons aux temps modernes. Mais ces représentations sont-elles véridiques ? Pour le savoir, il convient de vérifier si le regard que nous portons sur la géopolitique attachée aux deux dénominations d'Armorique et de Bretagne rencontre, dans le passé, évidences ou contradictions. En d'autres termes, faut-il observer la Bretagne et l'Armorique seulement selon leurs géographies actuelles ? Les contes nous montrent le roi Arthur, soucieux, en son castel de Caerduel, pensif lorsqu'il songe à ses « maints royaumes ». Ces royaumes distants, réputés dépendants d'Arthur dans les récits de la « matière de Bretagne », correspondent-ils à quelque réalité historique oubliée ? Existe-t-il une géographie perdue de l'Armorique et de la Bretagne ? Pour confronter ces questions à une réalité historique, nous avons voulu avoir recours aux sources antiques, comme à celles disponibles pour le Haut Moyen Age. Ces sources ne traitent pas, en général, des Armoricains, ou de la Bretagne, comme de sujets spécifiques. La distance, relative, des sources classiques, que nous avons choisi d'utiliser, avec une histoire strictement centrée sur la Bretagne, peut être regardé comme une garantie de l'objectivité des informations livrées. Les lectures nationales de l'histoire bretonne, nées à la fin du XIXe siècle, présentent le peuple breton dans une situation de singularité historique. Les auteurs antiques ou mérovingiens confirment-ils ce regard où les Bretons ne seraient sortis que tardivement des brumes de leur île natale ? Ou bien cette lecture de l'histoire bretonne n'est-elle possible que si l'on néglige les sources antiques ?

Entre Armorique et Bretagne, si l'on observe la chronologie, le premier des deux termes à apparaître dans les sources, est celui d'Armorique. L'étymologie de ce mot provient de la langue gauloise, le celtique. La dénomination de *Are Mori* désigne les gens qui habitent près de la mer. Quant au terme de Bretagne, il n'est pas séparable de la population qu'il désigne. Apparu sous la plume de César, il partage sa forme autochtone de *Prithain* ou *Cruthen* avec les populations calédoniennes restées indépendantes de Rome¹. Et ce serait le sujet d'un autre article que d'envisager les sens, et les synonymies, attribués à ce mot de Bretagne. Observons que la désignation de Bretagne a suivi les Bretons depuis l'île de Bretagne pour servir à nommer la terre où ils résident aujourd'hui. Mais cette désignation recouvre-t-elle la totalité des terres bretonnes ?

Notre observation va se porter successivement sur les deux termes d'Armorique (I) et de Bretagne (II). Tout d'abord, le terme d'Armorique va passer de son sens gaulois originel, sens

-

¹ Soazig KERNEIS, *Les Celtiques*, *Servitude et grandeur des auxiliaires bretons dans l'Empire romain*, Presses Universitaires de la Faculté de droit de Clermont-Ferrand, 1998, p. 28 et suiv..

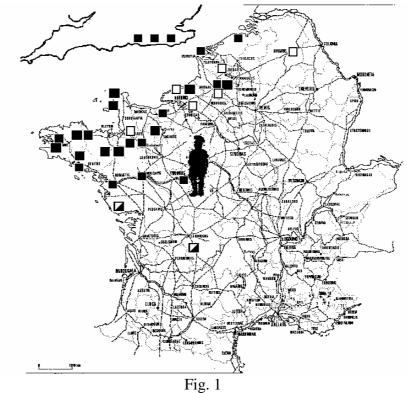
géographique et descriptif, à une acception romaine, administrative et militaire. Ensuite, les premières descriptions des Bretons, aussi bien en l'île, que sur le continent, nous montrerons leur présence, généralement militaire, au sein de l'empire romain, aussi bien d'après les témoignages antiques qu'aux temps mérovingiens.

I - Le terme Aremoricii

Le premier auteur à décrire les Armoricains est César. Dans le *Bellum Gallicum* ce général présente ces peuples, fédérés contre lui (§.1). Ce terme se maintient au cours du temps sous l'Empire romain, et dans un espace géographique défini (§.2).

§.1 - Les *Aremoricii* de César

Dans la « Guerre des Gaules », César cite les Armoricains pour décrire ses rapports guerriers ou politiques avec ces peuples, lors de sa conquête(Fig. 1). Tout d'abord, les « peuples de l'océan » font leur soumission au conquérant romain². Il s'agit alors des Vénètes, Unelles (Cotentin), des Osismes, Coriosolites (Corseul), Esuviens (Sées), des Aulerques, (nom que l'on tient pour synonyme de celui des Diablintes, Jublains), et les Redones (Rennes). Peu après, une insurrection *armoricaine* débute à Angers³. Les Vénètes prennent la tête d'une confédération des Armoricains qui regroupe selon César les Lexoviens (Lisieux), les Namnètes (Nantes), Ambialates (Amiens), les Morins (Boulogne), les Diablintes, les Ménapiens (Flandres). César cite en outre des contingents de l'île de Bretagne, alliés des Armoricains⁴. Par la suite, ceux qui habitent près de la mer sont montrés en situation d'alliés du peuple des Tongres (actuellement Tongeren, dans les Flandres orientales)⁵, alliés du roi Ambiorix.



² CESAR, Bellum Gallicum, Liv. II, 34.

³ CESAR, *ibid.*, Liv. III, 7.

⁴ CÉSAR, *ibid.*, Liv. III, 9.

⁵ CESAR, *ibid.*, Liv. VI, 31.

Lorsqu'il décrit l'armée gauloise au secours du siège d'Alésia, César montre « l'ensemble des peuples qui bordent l'océan et qui se donnent le nom d'Armoricains » fournir des contingents⁶. Il s'agit des Curiosolites, des Redons, des Ambibariens (Amiens), des Calètes (Pays de Caux), des Osismes, des Lemovices (sans que l'on sache de façon certaine s'il s'agit des habitants de l'actuelle Vendée, ou des membres du même peuple résidant dans la région de Limoges) et enfin des Unelles du Cotentin. Enfin, le continuateur de César, Hirtius, décrit une confédération de peuples dont certains ont déjà été cités comme Armoricains. Il s'agit des Ambiens, des Aulerques, des Calètes, des Véliocasses (Rouen), et des Atrébates (Arras)⁷. En dernier lieu, avant de quitter la Gaule, César a placé à Tours deux légions pour « garder l'Armorique » Tours y gagnera la désignation de Caesarodunum et le rôle d'autorité qu'elle conservera par la suite Voici la géographie et les solidarités guerrières des premiers Armoricains décrits par l'histoire. Le phénomène s'étend des Flandres au Limousin, et de l'île de Bretagne au Rhin.

§.2 - Les occurrences postérieures

Cette désignation d'*Aremorici*, c'est-à-dire d'habitants proches de la mer, va-t-elle conserver un usage sous l'empire romain ? Nous disposons de témoins. Le premier de ces témoins est Eutrope¹⁰.

EUTROPE. - Dans le cadre de l'Empire romain tardif, sous le règne de Dioclétien et de son collègue Maximien, créateurs de la Tétrarchie, un général armoricain, le ménapien Carausius, fait sécession de l'Empire d'un royaume britto armoricain¹¹. Après lui, son lieutenant, assassin et successeur, Allectus, poursuivra l'aventure de l'indépendance. L'expérience durera dix ans. Constance Chlore y mettra fin et réintégrera, pour un temps les terres rebelles dans l'Empire. Ces territoires se trouvent en effet dans un état insurrectionnel endémique. Ce sont les mêmes régions qui se livrent régulièrement à la Bagaude¹². C'est-à-dire à une insurrection populaire d'origine fiscale mais dont l'organisation politique, structurée, semble avoir pu se substituer à l'administration impériale officielle et même parfois négocier son retour au sein de l'empire¹³.

La *Notitia Dignitatum*, l'annuaire des légions de l'armée romaine, connu par une unique copie du XIe siècle¹⁴. Ce document cite les unités et la position des troupes romaines réparties dans tout l'empire, et notamment pour le sujet qui nous intéresse, au sein du *Tractus armoricanus et nervicani*, circonscription militaire qui couvre tout l'ouest de la Gaule depuis les bouches du Rhin jusqu'à la Garonne (Fig. 2). Nous pouvons constater, au vu de ce document officiel, que le

⁶ CESAR, *ibid.*, Liv. VII, 75.

⁷ CESAR, *ibid.*, Liv. VIII, 7.

⁸ CESAR, *ibid.*, Liv. VIII, 46.

⁹ Notamment en matière religieuse avec la question délicate de la primature de Dol. Voir Abbé Duchesne, dans Revue celtique, XIV, p. 240, ou B. Merdrignac, in : P.-R GIOT, Ph. GUIGON & B. MERDRIGNAC, *Les premiers Bretons d'Armorique*, Presses Universitaires de Rennes, 2003. p. 104-118.

¹⁰ EUTROPE, *Brevarium historiae romanae*, œuvre du IVe siècle, dédiée à l'empereur Valens (364-378).

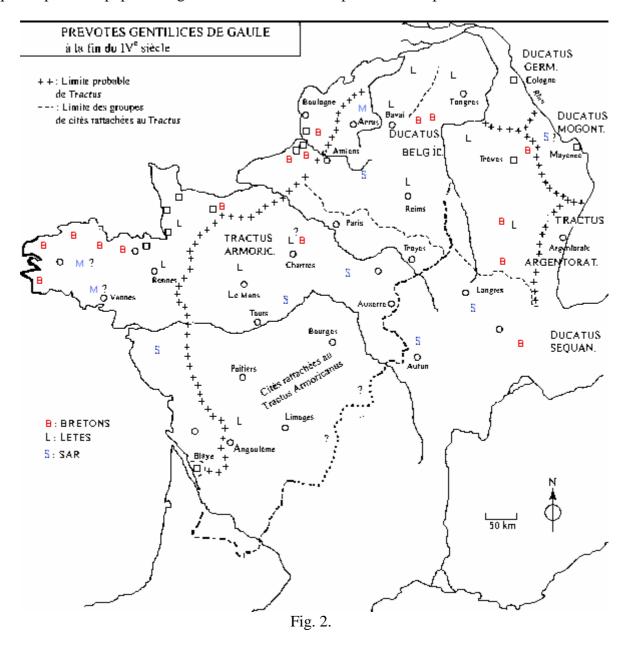
¹¹ EUTROPE, *ibid.*, IX, 21-22.

¹² Léon Fleuriot, Les origines de la Bretagne, Paris, Payot, 1982, pp. 129-132.

¹³ La plus nette illustration de ce type de négociation est observable lorsque l'empereur gaulois, Tetricus, surnommé l'empereur des Bagaudes, remettant son pouvoir à l'empereur Aurélien reçoit le titre de *corrector Lucaniae*, et son fils celui de sénateur, Histoire Auguste, Aurélien, XXXIV, 2. Voire également : J-M CARRIE et Aline ROUSSELLE, *L'Empire en mutation, des Sévères à Constantin*, 192-337, Collection Points Histoire, Paris, Le Seuil, 1999, p. 161-162.

¹⁴ NOTITIA DIGNITATUM, Pars Occidentalis. XLII, éditée par Otto SEECK, Berlin, 1876, réimp. Frankfurt, 1962.

terme d'Armorique est bien entré dans la nomenclature administrative romaine avec le sens que lui prêtait la population gauloise aux derniers temps de son indépendance.



Ce document, la *Notitia Dignitatum*, a donné lieu à de nombreuses études. Parmi celles-ci, il importe de citer ici Patrick Périn et Laure-Charlotte Feffer, mais aussi Jean-Pierre Poly et Soazig Kerneis, en particulier, à qui nous devons certaines des cartes que nous reproduisons ici¹⁵. Le *tractus armoricainus et nervicani* de l'empire romain s'étend des bouches du Rhin à la Garonne. Dans cette vaste géographie armoricaine romaine, il est possible, grâce aux indication de la *Noticia dignitatum*, de situer les unités bretonnes, lètes, sarmates et maures réparties dans l'Empire. Jordanes ajoute un détail inattendu, à la géographie armoricaine que nous observons. Jordanes, auteur goth du VIe siècle, qui écrit à la gloire de l'empereur Justinien, qualifie Bourges, ville où se rends le roi breton Riothame, de « cité océane » ¹⁶.

_

¹⁵ Pour le *Tractatus* : Jean-Pierre POLY, « Le dernier des Méroings, ou la parenté du premier roi de France », in : *Revue d'histoire du droit*, 74, juill.-sept. 1996, pp. 353-397.

¹⁶ Veniens in Biturigas, civitatem oceano, JORDANES, Getica, ed. Théodore MOMMSEN, Monumenta Germaniae historica, Actorum Antiquissimorum, T. V, Pars I, Berolini apud Weidmannos, 1882, XLV, 237.

LA *VITA GERMANII* - La vie de Saint-Germain, de Constance de Lyon¹⁷, peut être regardée comme une confirmation de notre géographie britto-armoricaine. Si l'on veut se situer dans la plus grande définition géographique du *Tractus armoricanus*, il peut apparaître que la situation géographique de Germain, à Auxerre, à la limite de cette région militaire, a pu contribuer à donner à l'évêque Germain son rôle d'interface nécessaire entre Rome et la Bretagne. Il se rendra en l'Île de Bretagne à deux reprises pour y combattre l'hérésie pélagienne. La même cause géographique peut être à l'origine du rôle d'émissaire que les Bagaudes armoricaines solliciteront de sa part auprès de l'empereur. Cette demande lui sera formulée par le roi des Alains, Goar¹⁸. Lors d'une rencontre, ce roi prie Germain de plaider en faveur des Armoricains une cause fiscale auprès de l'empereur Valentinien III et de sa mère Galla Placidia qui résident à Ravenne.

LA *VITA COLOMBANI* – La vie de Saint Colomban, de Jonas de Bobbio¹⁹, offre quelques occurrences géographiques. Trois concernent notre sujet. Les deux premières confirment quelque peu notre géographie armoricaine puisque Jonas de Bobbio qualifie la région de l'abbaye de Marchiennes, proche de Saint Amand les Eaux, dans l'actuel département du Nord, de contrée « proche de l'océan »²⁰. Saint Potentin, évêque d'Avranches est situé en Armorique²¹, ce qui nous surprend moins. La dernière indication géographique de cet auteur dérange nos convictions modernes puisqu'il situe Nantes en Neustrie²².

PROCOPE DE CESAREE, dans son « Histoire des guerres », livre le terme d'Arborykoï, peuple en opposition avec les *Germains*. Sous la plume de Procope la désignation de *Germains* signifie les Francs. La plupart des auteurs ont assimilé les *Arborykoï* de Procope aux Armoriques. Cette assimilation a aussi été réfutée, par des auteurs récents, au titre d'arguments géographiques et phonétiques. Procope de Césarée donne le territoire des *Arborykoï* comme étant « jointif » de celui des Germains. Dans la géographie de l'Armorique que nous venons d'observer cet argument ne constitue pas un obstacle. Les Tongres, notamment, que nous avons vu en situation de solidarités militaires répétées avec les Armoricains, possèdent bien un territoire jointif de celui des Ubiens, nom des Francs de Cologne²³. Pour l'argument phonétique observons que *Arborykoï* et Armoricain ne diffèrent que d'une lettre. La mutation consonantique celtique a transformé le terme de *Aremorici* en celui de *Arvorig*, terme breton actuel. En notant ce son ν - sous la forme d'un β - Procope n'a rien fait d'autre que Saint Cyrille lorsqu'il a donné son alphabet aux slavons, qui, dans l'alphabet cyrillique actuel, écrivent jusqu'à nos jours le son ν - sous la forme d'un b-.

Procope signale enfin « d'autres soldats, situés aux extrémités de la Gaule pour la garder », faut-il y voir les Bretons, Alains, Sarmates et Maures des unités romaines de la *Notitia dignitatum*, unis par leurs uniformes romains dans une communauté de destin ? Observons

¹⁷ CONSTANCE DE LYON, Vita Sancti Germani, éd. René BORIUS, Paris, Cerf, 1965.

¹⁸ *Ibidem*, p. 41.

¹⁹ Vita Columbani, Bruno KRUSCH, in: MGH, Passiones vitaeque sanctorum aevi merovingici, t. IV, I, Hanovre, 1902. Jonas de Bobbio, Vie de Saint Colomban et de ses disciples, traduction de Dom Adalbert de Vogüe, Abbaye de Bellefontaine, Bégrolles en Mauges, Vie monastique N°19, 1988.

²⁰ JONAS DE BOBBIO, *Vie de Saint Colomban et de ses disciples*, traduction de Dom Adalbert de VOGÜE, Abbaye de Bellefontaine, Bégrolles en Mauges, Vie monastique N°19, 1988, prologue, (2), p. 94.

²¹ Vita Colombani, I, 21, (41).

²² Nantes est au pouvoir de Clothaire, roi de Neustrie, Vita Colombani, I, 24, Vita Eustasi, II, 7.

²³ Jean-Pierre POLY, « La corde au cou. Les Francs, la France et la loi salique », in : *Genèse de l'Etat moderne en Méditerranée*, Ecole française de Rome, n° 168, 1993.

maintenant les troupes bretonnes du limes rhénan que Soazig Kerneis a qualifié de « Bretagne rhénane » ²⁴, sans oublier les Alains et les Maures que nous avons aperçu au passage.

II - Présences bretonnes

La description de la Bretagne, par les sources romaines, répond souvent à des intérêts militaires. Les mêmes impératifs de défense nourrissent la géographie, donnée par les sources, des contingents formés de Bretons, dans leurs premières présences historiques notables, signalées sur le continent. La position des unités bretonnes trouve ainsi une description administrative, au sein de l'armée romaine (§.1) comme la participation de ces contingents aux aventures impériales (§. 2). Pour observer les premiers bretons décrits par l'Histoire, nous avons à nouveau recours au témoignage de l'annuaire officiel de l'empire romain tardif la *Notitia dignitatum* puis de l'évêque Grégoire de Tours(§.1) et de son continuateur, pour la seconde partie des temps mérovingiens, désigné sous le nom de Frédégaire (§. 2).

§.1 - La Bretagne militaire et Rome

La Bretagne militaire romaine est également décrite par la *Notitia dignitatum*²⁵. Nous avons vu que les désignation des unités qui y figurent peuvent révèler leurs origines géographiques et ethniques, ceci avec les réserves de la précision de la désignation et de notre capacité à les comprendre. Nous avons relevé, sous le commandement du duc de Bretagne²⁶, des corps constitué de Nerviens, de Morins, de Bataves et de Tongres placés en garnison dans l'île de Bretagne. Ceci montre une certaine continuité des solidarités militaires entre Bretagne et Armorique décrites par César et Procope de Césarée. A l'inverse, la Bretagne fournit des troupes pour la défense du limes rhénan. Léon Fleuriot a montré la présence des unités bretonnes entre Rhin et Danube lorsque les Champs Décumates étaient défendus par l'Empire²⁷. Soazig Kerneis a poursuivi ces travaux²⁸. Sous l'empereur Gallien, vers 260, la défense de ce territoire fut abandonnée et les troupes bretonnes redéployées dans le dispositif de défense des Gaules. Nous retrouvons les troupes de Bretagne au IVe siècle. Depuis Eboracum (York), elles avaient déjà donné l'empereur Constantin à l'Empire²⁹. Avec leur général, Maxime, qu'elles acclament et imposent à la Gaule, les légions bretonnes ont voulu réitérer cette aventure. Maxime sera effectivement « empereur de Trêve » 30 de 383 à 387 31. Pour récompenser ses troupes, Maxime leur offrira « toute la terre » dans une géographie qui

Soazig Kerneïs, « La Bretagne rhénane. Note sur les établissements bretons dans les Champs Décumates », in : *Latomus*, tome 61, 2002, p. 357-390.
 L'importance militaire de la Bretagne pour l'empire romain tardif est illustrée par le nombre de ses

²⁵ L'importance militaire de la Bretagne pour l'empire romain tardif est illustrée par le nombre de ses occurrences dans la *Notitia dignitatum*. Pour ce qui concerne le commandement de l'île de Bretagne on peut observer quatre mentions : un vicaire (XXIII), un comte du littoral des Saxons de Bretagne (XXVIII), un comte de Bretagne (XXIX), et enfin un duc de Bretagne (XL).

²⁶ Notitia dignitatum omnium ...in partibus Occidentis, XL.

²⁷ Léon FLEURIOT, Les origines de la Bretagne, op. cit., carte, p. 333.

²⁸ Soazig KERNEIS, « Les *numeri* ethniques de l'armée romaine aux IIe et IIIe siècles », in : Rivista Storica dell'Antichità XXVI, 1996, p. 69-94. ; puis : « La Bretagne romaine. Note sur les établissements bretons dans les Champs Décumates » , Latomus 58, 1999, p. 357-390.

²⁹ Epitomé, attribué à SEXTUS AURELIUS VICTOR, depuis César Auguste jusqu'à l'empereur Théodose, XLI.

³⁰ Qualificatif utilisé par GREGOIRE DE TOURS très opposé à cette réaction de la religion traditionnelle de Rome qu'il rapporte avec, en filigrane, sa puissante opposition, associée à une non moins puissante condamnation de ses auteurs : les troupes bretonnes, et de leur chef, qualifié de « Rutupis ladro » le larron de Rutupia, lieu de stationnement de la *legio secunda britannica*, fer de lance de ces unités bretonnes, alors stationnées à Richborought, ancienne Rutupis.

³¹ A l'inverse, la même réaction païenne est présentée sous un jour très favorable par le chroniqueur païen, ZOSIME, *Histoire romaine*, Liv. IV (364-394).

est décrite par le chroniqueur breton Nennius³², dont la particularité est de témoigner d'une lecture bretonne de faits antiques, depuis l'île de Bretagne, au VIIIe siècle. Le « don de toute la terre » à ses légions n'empêchera pas Maxime d'être trahi par ses troupes, puis assassiné en Aquilée en 388. La terre offerte aux légions de Maxime est définie par Nennius en trois points³³. Le premier de ces points est *Cant Guic*, désignation en langue gauloise de l'embouchure de la Canche. L'embouchure de cette rivière se trouve à l'époque antique, dans une situation plus maritime qu'aujourd'hui. Le lieu décrit correspondant approximativement à la ville actuelle de Montreuil sur Mer, dans le Pas-de-Calais: Dans la description du moine Nennius, vient ensuite le *Montis Iovini*, il s'agit du col du Grand Saint-Bernard; passage stratégique, au travers des Alpes, entre le plateau suisse et la plaine du Pô par la vallée du Tessin. Enfin, la troisième borne est constituée par le *Cruc'h Orchidient*, cette nouvelle désignation celtique, dans ce texte du VIIIe siècle désigne « la [grande] montagne d'Occident », que les auteurs s'accordent à reconnaître comme étant le Ménez-Hom, à l'extrémité occidentale de la péninsule armoricaine

1 = Cant Guic
2 = Monte Iovinis
3 = Cruc'h Orchidient

Fig. 3.

Maxime a ainsi offert à ses troupes le corridor stratégique entre Bretagne et le siège impérial de Milan, qu'il convoitait. Escomptant que ses troupes soutiendraient leur bienfaiteur. Nennius n'est pas toujours considéré comme une source fiable. Ici, il est confirmé par le Code théodosien comme l'avait remarqué Léon Fleuriot³⁴. Théodose, pour obtenir la défection des

-

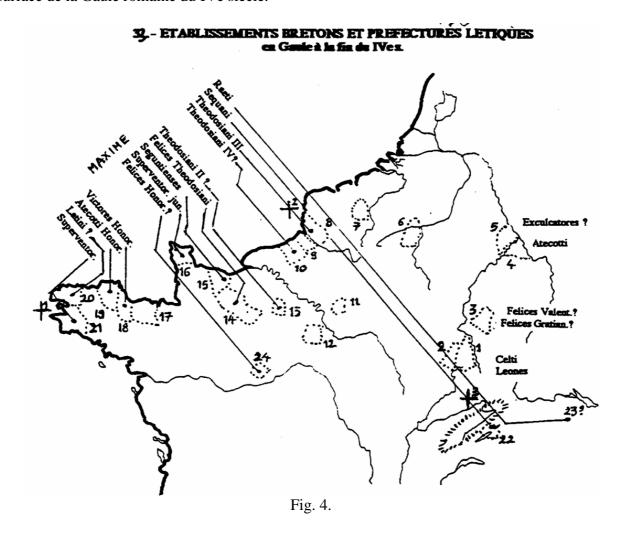
³² NENNIUS *Historia Brittonum*, Theodor MOMMSEN, *Chronica Minora* III, p. 111-222 in: Monumenta Germaniae Historica, Auctores Antiquissimi XIII, Berlin.1898.

³³ NENNIUS *ibid.*, cap. XXVII.

³⁴ CODEX THEODOSIANUS, Théodor MOMMSEN, Paul Meyer & Paul Krüger, Berlin, 1905, Léon FLEURIOT, *Les origines de la Bretagne*, Paris, Payot, 1982, cité, p. 232, les articles compilés dans ce code où Théodose confirme le don de Maxime aux soldats qui vont le trahir.

légions bretonnes semble avoir du reconnaître la validité des droits de ces légions sur les terres concédées. La limite ainsi décrite suit vraisemblablement le cours des fleuves comme il est d'usage à ces époques. En ce qui concerne la limite sud du territoire qui aurait été octroyé, un témoignage de cette géographie bretonne, en Gaule centrale, est présent, sous la plume de Sidoine Apollinaire : *Britonnes qui super ligerem sitos*, « les Bretons qui se tiennent sur la Loire » ³⁵. En dernier lieu, une ultime confirmation du don de ce territoire semble apportée par la *Notitia dignitatum* qui livre les lieux où résident des *Praefecti*, des Prévôts bretons.

Les Prévôtés des Gaules, déduites de la *Notitia dignitatum* ont été étudiées par Patrick Périn et Laure-Charlotte Feffer³⁶, mais aussi plus particulièrement les prévôtés bretonnes, par Soazig Kerneis, dans le corps de sa thèse³⁷. La difficulté de cette étude vient de ce que les désignations des unités dans la *Noticia dignitatum* ne permettent pas toujours d'identifier avec certitude l'origine des troupes décrites. Notre argument est ici d'observer à distance si certains faits historiques manifestent ou non un lien entre l'histoire de la Bretagne et les territoires de ces prévôtés bretonnes, imparfaitement décrite par la *Notitia dignitatum*, dispersées à la surface de la Gaule romaine du IVe siècle.



³⁵ SIDOINE APOLLINAIRE, *Poèmes et lettres, texte établi et traduit* par André LOYEN, 3 vols., Budé, Paris, vol. 1 *Poèmes*: 1960, vol. 2 *Lettres* livres 1-5 & vol. 3 *Lettres* livres 6-9: 1970, *Epistolarum liber* I, *epist*. VII.

SHAB - Congrès de Lannion, le 6 septembre 2007, Christophe Camby

8

³⁶ Laure-Charlotte FEFFER et Patrick PERIN, *Les Francs, A la conquête de la Gaule*, Tome 1, *A l'origine de la France*, Tome 2, Armand Colin, Paris, 1987, p. 59.

³⁷ Soazig KERNEIS, *Les Celtiques, Servitude et grandeur des auxiliaires bretons dans l'Empire romain*, Presses Universitaires de la Faculté de droit de Clermont-Ferrand, 1998, carte p. 349.

Les témoins des temps mérovingiens, ont également fourni des informations sur la présence bretonne en Gaule. Tentons de suivre cette géographie, avec les yeux des témoins de ces époques.

§.2 - Grégoire de Tours et Frédégaire

GREGOIRE DE TOURS³⁸ situe les Bretons à Bourges entre 481³⁹. Cet auteur nourrit à l'encontre des Bretons un ressentiment qui transparaît fréquemment. Sans doute est-ce pour cette raison, qu'en 482, lorsque Grégoire décrit une attaque combinée des armées franques, à partir de la cité de Tours et de celle de Clermont⁴⁰, ils ne sont désignés que par la locution méprisante : « ceux de Bourges ». Cette géographie guerrière semble confirmer aussi bien Jordanès, (lorsque cet auteur qualifie Bourges de cité « océane », la description est sans doute plus politique que géographique), que Sidoine Apollinaire lorsqu'il situe les Bretons sur la Loire. Les points de départ des armées franques donnent aussi une idée du territoire contrôlé, à cette époque, par ceux qui sont les maîtres de la cité de Bourges. En dépit de l'annonces de la conquête de Bourges, faites par Grégoire de Tours, l'aventure se termine sur l'insuccès des armes franques⁴¹.

FREDEGAIRE⁴², livre, quant à lui, une énigme sous la forme d'un partage territorial entre trois rois mérovingiens : Théodebert, Teudericus c'est-à-dire Thierry, et Clotaire⁴³. Cet auteur décrit le territoire de Théodebert limitée par la Seine et la Loire, par l'Océan et enfin par une « *britannorum limite* ». Les limites constituées par la Seine ou la Loire ne sont pas discutables. L'océan fournit une limite occidentale. La difficulté vient plutôt de la nécessité de situer cette « *britannorum limite* » comme une limite orientale. Une telle limite pourrait se situer entre Paris et Orléans.

Il est temps de répondre à la question des limites oubliées. Notre argument est ici de confronter les lieux distants des prévôtés romaines, affectées à la garde de troupes bretonnes en Gaule centrale, avec des faits de l'histoire du duché de Bretagne pour vérifier une éventuelle corrélation. A la suite du don de la Neustrie au scandinaves, par le roi de France, en 911, l'abbaye *chef* de la Bretagne, Landévennec (1a) ira trouver refuge auprès du Comte Helgaud à Montreuil sur la Canche (1b), aujourd'hui Montreuil sur mer⁴⁴. De la même façon, les moines de Noirmoutier (2a) iront à Tournus (2b) comme en témoigne encore l'abbatiale Saint Philibert. Faut-il voir des Sarmates se réfugier chez d'autres Sarmates... cinq siècles après la *Notitia dignitatum*? Les moines de Tréguier (3a) iront à Lisieux (3b) puis à Château-Landon (3c) et enfin Chartres (3d). L'abbaye de Saint-Paul de Léon (4a) se réfugier à Saint Benoît sur Loire (4b). Les moines de Plouasne (5a) porteront la relique de Saint-Pern jusqu'à

SHAB - Congrès de Lannion, le 6 septembre 2007, Christophe Camby

9

³⁸ GREGORIUS TURONENSIS, *Histoire ecclésiastique des Francs*, texte latin : Bruno KRUSCH & W. LEVISON *Historiarum libri X*, in : Monumenta Germaniae historica, Scriptores rerum Merovingiarum I, Hannovre, 1937 ; traduction de Henri BORDIER, Paris, Firmin Didot, tome I 1859, et II, 1862. Ci-après : Greg. Tur., *Hist. Eccl. Franc*.

³⁹ Greg. Tur., Hist. Eccl. Franc, II, 18.

⁴⁰ Greg. Tur., Hist. Eccl. Franc, VI, 12, VI, 31.

⁴¹ Au contraire, cette affaire montre l'évêque de Tours en contradiction interne « quant à ceux qui assiégeaient Bourges, ils reçurent l'ordre de rentrer chez eux », Greg. Tur., *Hist. Eccl. Franc*, VI, 31.

⁴² FREDEGAIRE, *Chronicarum quae dicitur Fredegarii Scholastici, Libi IV, Chroniques des temps mérovingiens*, traduction, introduction et notes par O. DEVILLERS et J. MEYERS, Brepols, Turnhout, 2001. Ci-après : *Fred.*⁴³ *Fred.*. Chr. VI. 20.

⁴⁴ La plupart des éléments géographiques sont extraits de Hubert GUILLOTEL, « Exode du clergé breton devant les invasions scandinaves », in : *Mémoire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, Tome LIX, Rennes, 1982, pp. 269-315.

Tongeren (5b) où se trouve toujours leur évangéliaire. Les religieux de Bayeux (6a1) feront cause et convoi commun avec les moines d'Alet de Léhon et de Dol (6a234), et iront trouver refuge à Corbeil (6b). Les moines de Redon (7a) iront à Auxerre (7b). Ceux de Saint-Gildas de Rhuys avec la communauté de Locminé (8a12) se rendront à Déols (8b) (futur Châteauroux) puis à Issoudun (8c). Dans cette géographie à la fois guerrière et sacrée, faut-il voir les Saints se réfugier auprès de rois oubliés ? C'est dans la cité frontière de l'ancienne Neustrie, à Eu, que cette affaire trouvera son dénouement, où le comte Herbert de Vermandois (V1) et le roi Aethelstan de Bretagne négocieront le retour du prince des Bretons, Alain Barbe-Torte.

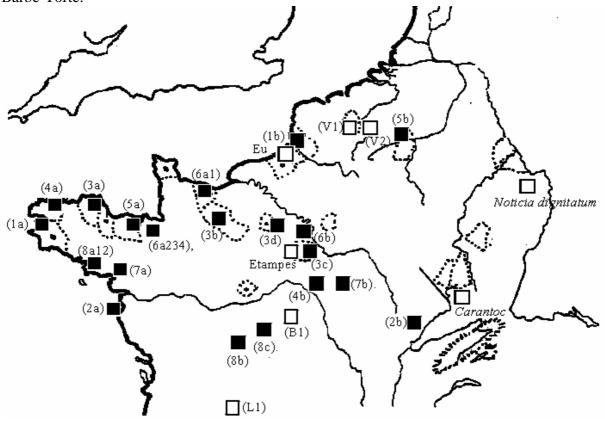


Fig. 5.

Ainsi, des lieux très éloignés du duché de Bretagne portent la marque historique de la présence de communautés bretonnes suffisamment actives pour laisser des traces dans l'histoire politiques des contrées où elles se trouvaient. Nous ne disposons pas d'éléments pour faire un lien véritablement probant avec les royaumes dispersés du légendaire roi Arthur, mais l'évangéliaire de Tongeren, ou l'abbatiale Saint Philibert de Tournus constituent des preuves matérielles d'une diaspora bretonne active et consciente de son poids politique à l'aube du Xe siècle, dans la Gaule carolingienne. Il est possible de relever d'autres coïncidences géographiques. C'est à Annegray que Saint Colomban sera sauvé de la famine par un abbé *Carantoc* du monastère proche de la Salice⁴⁵. C'est enfin à Spire que la *Noticia dignitatum* sera recopiée au XIe siècle. Il ne s'agit pourtant pas d'affirmer ici que les solidarités romaines seraient encore consciemment vivantes jusqu'à la fin du Moyen Age. Il y aurait quelque chose de réducteur à tenter de résumer les multiples facteurs qui vont s'entremêler, au cours de plusieurs siècles d'histoire, au simple maintien de solidarités guerrières antiques. Aussi n'est-ce pas notre propos. Il est bien entendu que de nombreux

Vita Columbani, op. cit., I, 7, (14).

_

développements historiques, sont intervenus, à toutes époques, qui permettraient sans doute à eux seuls d'expliquer certains des faits que nous relevons ici. Mais nous avons annoncé une piste à suivre. Il convient d'en relever la trace jusqu'au bout, et d'observer les coïncidences géographiques entre les prévôtés bretonnes du IVe siècle et l'histoire bretonne.

Observons donc encore que c'est en un fils de Vermandois (V2) que le roi de France trouvera un prince pour le donner à la Bretagne, sous le nom de Pierre I^{er}, par la suite surnommé Mauclerc. Quant à la présence bretonne signalée à Bourges (B1) par Grégoire de Tours et Sidoine Apollinaire, elle n'est pas oubliée, en 1225, lorsque l'auteur du Lancelot en prose tient la ville de Bourges pour indépendante du « roi de Gaule qui or est appelée France » de affirmera la suzeraineté du roi des Bretons sur la ville de Bourges de l'Armorique sur une géographie oubliée. Enfin, faut-il voir la conséquence des géographies antiques de l'Armorique et de la Bretagne, lorsque, en 1532, quand François I^{er} hérite de la Bretagne à la mort de notre dernière duchesse, Claude de France, la Vicomté d'Etampes appartienne à la couronne de Bretagne, ou encore que le trésor du duché de Bretagne soit gardé à Limoges (L1) ? Chacune de ces terres est bien porteuse d'une part de l'histoire bretonne. Pour envisager la même question selon l'angle politique, à la fin de l'indépendance bretonne, il serait intéressant d'observer combien de sujets de ces terres bretonnes d'outre Duché sont venus mourir à Saint-Aubin du Cormier ?

Christophe Camby

⁴⁶ Lancelot du Lac, Lettres Gothiques, collection dirigée par Michel ZINK, Paris, Le Livre de Poche, 1999, p. 41.

⁴⁷ A quand un festival interceltique des Gaules, à Bourges ?